



# FORMATION SYNDICALE

## GUIDE DE LA FORMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITANTS



2020



# SOMMAIRE

---

## **COMMENT FONCTIONNE LA FORMATION SYNDICALE CFTC** **p.4**

4 types de congés de formation pour tous

p.4

Le congé de formation économique sociale et syndicale (CFESS)

p.5

Maintien de la rémunération dans le cadre d'un CFESS

p.7

Qui sont les acteurs de la formation CFTC

p.8

Contacts des responsables de formation (RF) dans les unions régionales et fédérations

p.11

## **FORMATION NUMÉRIQUE DE TOUS LES ADHÉRENTS** **p.13**

Portail formation.CFTC : découvrir et apprendre en ligne

## **FORMATION DES MILITANTS EN UR/FD** **p.19**

L'offre de formation des militants dans les unions régionales et les fédérations CFTC

## **FORMATION DES ACTEURS DE LA FORMATION** **p.25**

L'offre de formation des RF, RF-adjoints, CF et formateurs CFTC

## **FORMATION DES DIRIGEANTS CFTC** **p.33**

L'offre de formation des dirigeants de structure (syndicats, UD, UR, FD...)

## **FORMATION DES CPH** **p.36**

L'offre de formation des conseillers prud'hommes

## **ANNEXES** **p.40**

Modèle de demande de CFESS

p.40

Modèle de demande de congé formation pour les défenseurs syndicaux

p.41

Modèle de demande de congé formation pour les conseillers prud'hommes

p.42

Charte formateur

p.43

# 4 TYPES DE CONGÉS DE FORMATION POUR TOUS

Militants, administrateurs, des formations spécifiques vous sont ouvertes, dans le cadre de vos mandats syndicaux et paritaires.

Il est important de bien différencier les 4 types de congés de formation que vous pouvez demander, puisque leurs conditions ne sont pas les mêmes :

- le congé de formation pour les défenseurs syndicaux ;
- le congé de formation économique, sociale et syndicale ;
- le congé de formation des administrateurs ;
- le congé de formation pour les conseillers prud'hommes.

	<b>Congé de formation pour les défenseurs syndicaux</b>	<b>Congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS)</b>	<b>Congé de formation des administrateurs</b>	<b>Congé de formation pour les conseillers prud'hommes</b>
<b>Pour qui ?</b>	Les défenseurs syndicaux	Les salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales, les formateurs, les administrateurs et conseillers (hors Sécurité sociale)	Les administrateurs et conseillers dans les organismes de Sécurité sociale	Les conseillers prud'hommes
<b>Droit</b>	2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux	12 jours de formation par an 18 jours pour les animateurs de stages et sessions, et pour les militants ayant des responsabilités syndicales	Les employeurs sont tenus d'accorder aux salariés de leur entreprise, membres d'un conseil ou d'un conseil d'administration d'un organisme de Sécurité sociale, sur leur demande, des autorisations d'absence pour leur permettre d'assister aux sessions de formation organisées pour l'exercice de leurs fonctions	5 jours par mandat au titre de la formation initiale, obligatoire et dispensée par l'École nationale de la magistrature (ENM) 6 semaines sur 4 ans au titre de la formation continue, dispensée par l'Institut de formation des conseillers prud'hommes CFTC (IFCP-CFTC)
<b>Durée minimale</b>	Pas de minimum	La durée minimale prévue par le Code du travail est d'une demi-journée. La Confédération a fixé la durée minimale des formations syndicales à 1 jour minimum	Pas de minimum	Pas de minimum
<b>Textes de loi</b>	Articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du Travail	Articles L. 2145-1 et suivants du Code du travail	Article L. 231-10 du Code de la Sécurité sociale	Articles L. 1442-1 et suivants du Code du travail
<b>Qui organise la formation ?</b>	C'est l'ISF CFTC qui organise les formations : cette formation est organisée dans les fédérations ou les unions régionales	C'est l'ISF CFTC qui organise des formations. En fonction de la thématique, ce sera l'UR, la FD ou le siège confédéral	NC - voir les CRR	L'IFCP : les formations pour les CPH sont organisées au niveau des unions régionales CFTC et en complémentarité par le SFEP.
<b>Maintien de salaire</b>	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite	Salaire maintenu par l'employeur sous conditions (identique au CFESS, voir pages suivantes de ce guide)	Le salaire est maintenu par l'employeur, sans limite

# LE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

## COMMENT BÉNÉFICIER DU CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE ? QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les salariés de l'entreprise, qu'ils aient ou non un mandat de représentant du personnel, peuvent bénéficier du CFESS (congé de formation économique, sociale et syndicale). C'est dans ce cadre que se déroulent les formations syndicales organisées par la CFTC.

## COMMENT DEMANDER UNE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE ?

Pour mettre en place ce congé, il faut respecter le cadre imposé par la loi qui définit le rôle de chaque acteur. Le salarié doit demander le congé à l'employeur par écrit au moins 30 jours avant le début du stage. Cette demande doit préciser la date du début du congé, sa durée et indiquer le nom de l'organisme de formation. Pour la CFTC, c'est l'Institut Syndical de Formation CFTC (ISF CFTC).

➤ [Téléchargez un modèle de demande de congé CFESS sur le portail formation.CFTC](#)

## QUI PEUT ORGANISER UNE FORMATION À LA CFTC ?

À la CFTC, seules certaines structures sont habilitées à organiser des formations (établir des attestations, signer des conventions, gérer les budgets...) :

- les unions régionales CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- les fédérations CFTC (toutes les formations des militants ou des adhérents) ;
- le siège confédéral (formations des acteurs de la formation et des dirigeants organisées par le service formation).

**À noter :** à l'inverse, un syndicat ou une UD (par exemple) ne peuvent pas organiser des stages de formation.

## QUI PREND EN CHARGE LE COÛT DE LA FORMATION, AINSI QUE LES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SÉJOUR ?

Sauf si une convention ou un accord collectif en dispose autrement, la charge financière de la formation et de l'ensemble des frais incombe à l'organisation syndicale dans les conditions qu'elle définit.

Pour les formations des membres de CSE, les formations peuvent aussi être prises en charge directement par les CSE.

## QUI PREND EN CHARGE LES SALAIRES ?

La loi prévoit que le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total de sa rémunération par l'employeur qui est tenu également de payer les cotisations sociales associées.

**> Découvrez la fiche spécifique dédiée au maintien de salaire dans le cadre du CFESS sur le portail [formation.CFTC](#)**

Vous pouvez aussi contacter votre responsable formation (RF) en UR et FD pour plus de renseignements sur tous ces aspects.

# MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DANS LE CADRE D'UN CFESS

## EN RÉSUMÉ...

Avec la publication de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017, intervient la troisième réforme qui simplifie amplement le dispositif de maintien de salaire dans le cadre du CFESS. Désormais, pour toutes les rémunérations correspondant à un congé de formation effectué postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le salarié a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération : "l'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue".

## EN DÉTAILS : LES ORDONNANCES DE SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 2017

**Article L. 2145-6 du Code du travail modifié par l'Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 6 (V) et modifié par l'Ordonnance n°2017-1718 du 20 décembre 2017 - art. 1**

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

**Article R. 3142-5-1 du Code du Travail**  
Concernant les délais de remboursement par l'organisation syndicale,  
*Cet article est supprimé*

**Article R. 3142-5-2 du Code du Travail**  
Concernant la mise en place d'une convention et les modalités pratiques de l'accord du salarié  
*Cet article est supprimé*

## CONSÉQUENCES : LA MISE EN ŒUVRE

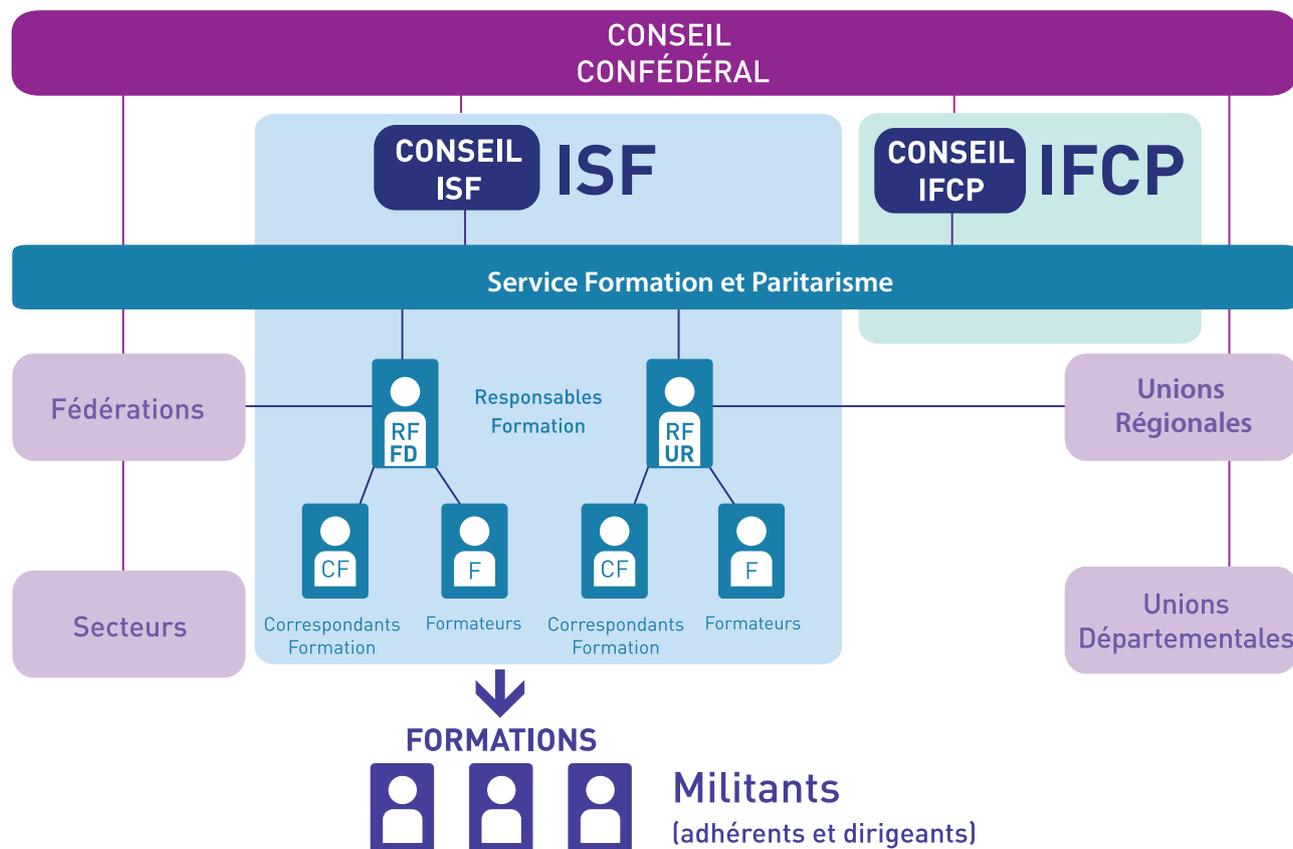
- Le salarié doit uniquement demander à l'employeur une autorisation d'absence pour son congé de formation économique, sociale, et syndicale selon les modalités existantes (1 mois au préalable).  
 > **Modèle de demande de CFESS du salarié à l'employeur en annexe**
- ...mais il ne fait plus de demande de maintien de salaire (contrairement à ce qui était demandé avant le 23 septembre 2017).

# QUI SONT LES ACTEURS DE LA FORMATION À LA CFTC ?

À la CFTC, il existe deux organismes distincts de formation :

- l'Institut syndical de formation (ISF) ;
- l'Institut de formation des conseillers prud'hommes (IFCP).

C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui est chargé de mettre en œuvre leurs politiques de formation.



## L'ISF

**L'Institut Syndical de Formation (ISF) met en œuvre la politique de formation CFTC sous la direction du conseil confédéral.**

Il est agréé par le ministère du Travail. Cet agrément permet de bénéficier des congés de formation prévus par la loi et de l'aide financière publique.

L'ISF :

- conçoit, développe et organise la formation syndicale dans l'ensemble du Mouvement,
- anime le réseau des acteurs de la formation,
- accompagne les initiatives confédérales par des démarches de formation adaptées.

## L'IFCP

**Les conseillers prud'hommes sont formés par l'Institut pour la Formation des Conseillers Prud'hommes CFTC (IFCP)** qui s'appuie sur le service Formation et Paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales de la CFTC. Pour la CFTC, ils sont au nombre de **525**.

**L'Institut pour la Formation des Conseillers Prud'hommes (IFCP) est une association loi 1901.** Elle a pour objet de contribuer au développement des compétences et des connaissances des conseillers prud'hommes avalisés par les organisations CFTC afin de leur permettre d'exercer au mieux leur mission et de promouvoir une conception de la justice du travail bâtie sur les principes du respect de la dignité des personnes, du droit et de la vérité, ainsi que sur les vertus du dialogue entre partenaires sociaux.

## LE SERVICE FORMATION ET PARITARISME DE LA CONFÉDÉRATION

**C'est le service Formation et Paritarisme du siège confédéral qui met en œuvre la politique de formation de l'ISF et de l'IFCP en lien avec le conseil confédéral.**

Ce service assure :

- la formation des dirigeants des UR/FD tant sur le plan identitaire, socio-juridique que sur celui du pilotage des structures ;
- la sensibilisation de ces mêmes dirigeants à des thèmes d'actualité, en particulier dans le cadre de réunions des conseils de structures ;
- la formation des acteurs de la formation (responsable de formation, conseiller pédagogique, formateur) par le biais de rencontres et de formations techniques et pédagogiques ;
- la formation des conseillers prud'hommes par des rencontres spécialisées et complémentaires à celles mises en place par les responsables de formation régionaux ;
- l'accompagnement des réseaux de mandatés.

> **Contact : [sfep@cftc.fr](mailto:sfep@cftc.fr)**

## LES RESPONSABLES DE FORMATION (RF)

**Dans chaque fédération et dans chaque union régionale, il y a un responsable formation (RF).**

Cette personne est chargée d'organiser et de planifier la formation dans sa structure. Elle accompagne et conseille tous les militants et les adhérents. Elle est aussi chargée d'animer le réseau des formateurs.

› **Contacts des RF en UR et FD pages 11 et 12**

## LES FORMATEURS

**En 2019, il y avait plus de 350 formateurs répartis dans l'ensemble des structures CFTC.**

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? **Devenez formateur CFTC !** Si cela vous intéresse, il faut d'abord en parler avec votre responsable de formation régional ou fédéral pour construire votre projet de formateur.

# CONTACTS DES RESPONSABLES DE FORMATION (RF) DANS LES UR ET FD

## RESPONSABLES DE FORMATION DES UNIONS RÉGIONALES CFTC

Pour suivre une formation organisée par votre union régionale, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

Structure CFTC	Responsable de formation	Téléphone	Mail
UR Auvergne Rhône-Alpes	Noureddine Benyamina	06 12 89 39 29	rf.aura.cftc@gmail.com
UR Bourgogne Franche-Comté	Nicolas Bouveret	06 86 55 67 69	nicolas.bouveret@cftcfranche-comte.org
UR Bretagne	Patrick Desdoits		
UR Centre Val-de-Loire	Patricia Couleard	02 47 38 53 34	patricia.couleard@cftc-centre.fr
UR Grand Est	Laurent Walter	06 60 89 08 43	laurent.walter@cftc-67.fr
UR Guadeloupe	Patricia Traffond	06 90 37 44 14	patricia.traffond@inra.fr
UR Guyane	Odile Castor	06 94 28 15 41	formation@cftc-guyane.fr
UR Hauts de France	Suzanne Laleuw	06 81 28 95 25	slaleuw@cftc-hdf.fr
UR Ile de France (URIF)	Grégoire Romil	06 88 89 94 28	gregoire.romil@wanadoo.fr
UR Normandie	Alain Sallé	06 20 96 14 05	alain.salle1@orange.fr
UR Nouvelle Aquitaine	Martine Foret	06 14 47 21 24	formation@cftc-nouvelle-aquitaine.fr
UR Occitanie	Sylviane Rouvreau	06 82 89 88 42	formoccitanie.cftc@gmail.com
UR Pays de la Loire	Franck Kucheida		tresorier44@gmail.com
UR Provence Alpes Côte d'Azur-Corse	Marc Audry	06 11 12 50 62	audry.marc@gmail.com
UR Réunion	Laurent Turpin	06 92 27 66 75	lceturpin@gmail.com

## RESPONSABLES DE FORMATION DES FÉDÉRATIONS CFTC

Pour suivre une formation organisée par votre fédération, adressez-vous au responsable de formation de la structure concernée.

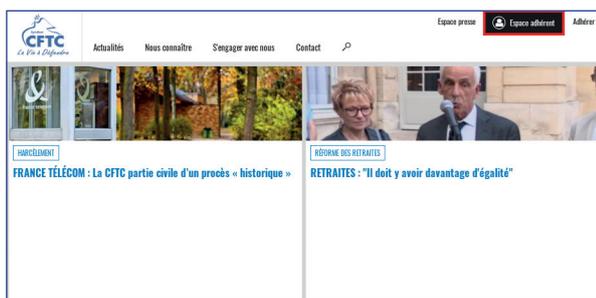
Structure CFTC	Responsable de formation	Téléphone	Mail
FD des Agents de l'État	Bruno Goude	06 07 62 10 48	resformfae@orange.fr
FD Agriculture	Astrid Desintebin	01 40 18 70 96	formationsyndicale@cftcagri.fr
FD Banques	Joëlle Coutrot-Lellouche	07 67 78 77 33	formationfdbanquescftc@hotmail.com
FD Bati Mat TP	CarolineTykoczinsky	06 85 70 02 88	caroline@cftcbtp.fr
FD Cadres CFTC	Bernard Hayat	01 73 30 49 82	ugica@cftc.fr
FD CMTE	Joseph Munich	06 09 41 09 99	presidentjojo@sfr.fr
FD Communication	Frédéric Barré	06 70 48 06 10	fbarre@snpub-cftc.org
FD CSFV	Raphaël Guina	01 46 07 04 32	formation@csfv.fr
FD Enseignement et Formation	Véronique Foltier	06 66 03 11 17	veronique.foltier@sneec-cftc.fr
FD Fonction Publique Territoriale	Alain Mazeau	01 57 40 88 52	ffpt.cftc.formation@orange.fr
FD Media +	Florence Fimbel-Steiger	01 43 90 21 81	formation@cftcmediaplus.fr
FD Métallurgie	Daniel Battentier	06 62 11 00 64	danielbattentier@cftcmetallurgie.com
FD Protection Sociale et Emploi	Marc Bourgeois		
FD Santé Sociaux	Frédéric Fischbach	01 42 58 98 31	formation@cftc-santesociaux.fr
FD Transport FGT	Denis Vasseur	06 81 54 44 99	vdenis5603@gmail.com
FD UNAR	Roger Marie Mebrouk	06 83 23 51 00	rm7@orange.fr

# PORTAIL FORMATION.CFTC : DÉCOUVRIR ET APPRENDRE EN LIGNE

- > La formation juste à temps, juste ce qu'il faut, n'importe où
- > La formation pour tous
- > Point d'entrée aux savoirs, ressources, échanges : le portail de formation servant aussi de lieu de capitalisation et mutualisation
- > Raccourcissement du délai entre l'apparition du besoin de formation et la livraison du contenu correspondant (permettant de suivre le rythme des réformes)
- > La main donnée aux acteurs de la formation pour produire des savoirs/contenus et échanger (apprentissage collaboratifs) avec les fonctionnalités sociales...

## ACCÉDER AU PORTAIL FORMATION.CFTC VIA L'ESPACE ADHÉRENT DU SITE CFTC.FR

### Étape 1 : rendez-vous sur le site CFTC.fr



Le site <https://www.cftc.fr> est accessible via n'importe quel navigateur, que vous soyez sur PC, Mac, tablette ou smartphone. Il suffit d'entrer l'adresse web pour y accéder.

Lors de votre connexion, vous devrez cliquer sur l'onglet « **Espace adhérent** » en haut à droite de l'écran.

### Étape 2 : connectez-vous à l'espace adhérent

C'est votre 1<sup>ère</sup> connexion à l'espace adhérent ? **Créez votre compte !** Saisissez pour cela votre code Inaric, vos nom, prénom et mail, puis validez. Vous n'aurez plus qu'à saisir et confirmer votre mot de passe pour accéder à votre espace.

Sinon, **identifiez-vous** en validant simplement votre email et mot de passe.

### Étape 3 : cliquez sur le portail formation.CFTC



Une fois connecté à votre espace adhérent, cliquez au milieu de la page sur la fenêtre **formation.CFTC** pour ouvrir le portail de formation en ligne.

**Bonne formation !**

## UNE NAVIGATION PAR ONGLETS

Une fois connecté au portail formation.CFTC, vous arrivez sur la page d'accueil, où votre nom s'inscrit en haut à droite de la page. C'est votre profil. Vous pouvez à présent naviguer parmi les contenus et les communautés de pratique.

### Onglet Accueil

Carrefour central du site, la page d'accueil vous donne la possibilité de vous exprimer, d'envoyer des documents à l'ensemble de la communauté CFTC, d'avoir accès aux modules les plus populaires, ainsi que de vous renseigner sur différents éléments de votre profil (assiduité, implication, performance, etc.).

### Onglet Apprendre en ligne

Sur cette page, vous accédez aux contenus pédagogiques en ligne, divisés en 4 grandes rubriques thématiques : "Droit du travail", "IRP, CSE et élections professionnelles", "Management, communication et économie", "Organisation et mouvement CFTC". Ces rubriques se composent de contenus pédagogiques : vidéos, fiches techniques, quiz, animations, e-learning, etc.

### Onglet Communauté

Page clé du portail, cet onglet permet d'accéder au réseau social des apprenants CFTC grâce auquel vous pouvez poser des questions en ligne aux experts du réseau CFTC, partager vos expériences de terrain, participer aux différents forums, échanger et faire vivre l'esprit de la CFTC !

### Onglet Formations UR/FD

Sur cette page, vous prenez connaissance du catalogue, de l'agenda et du plan de formation des unions régionales, des fédérations et de la Confédération. Vous pouvez vous préinscrire en ligne aux formations présentiels. Ainsi, le portail formation.CFTC fait naturellement le lien entre la pédagogie en ligne et le présentiel !

## LES CONTENUS PÉDAGOGIQUES

Service accessible à tous les adhérents et militants, aussi bien néophytes qu'experts, le portail formation.CFTC vous propose de bénéficier de contenus pédagogiques multimédias, riches et pertinents, sur les nombreux domaines que couvre l'activité des militants CFTC.

### Des rubriques thématiques

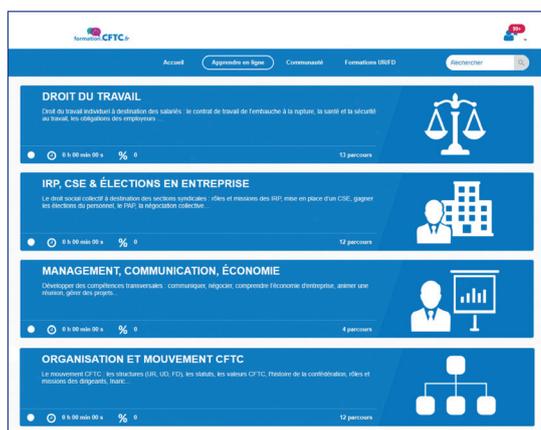
Répartis en 4 grandes rubriques, les contenus pédagogiques traitent des thématiques suivantes :

**1. Droit du travail** aborde l'embauche et le contrat de travail, le salaire et la rémunération, la durée du travail et les congés, les conflits au travail et la rupture du contrat, etc.

**2. IRP - Instances représentatives du personnel - CSE et élections professionnelles**, traite des élections, des moyens d'action et de la liberté syndicale, de la négociation collective, et bien sûr du CSE et du DS.

**3. Management, communication et économie** porte l'attention de l'apprenant sur les conditions de management, la communication, la culture d'entreprise, etc.

**4. Organisation et mouvement CFTC** présente le mouvement, son histoire et ses valeurs, ses adhérents, les syndicats et les sections syndicales, les structures professionnelles, etc.



### Différents types de contenu

Afin de répondre au mieux à vos attentes, vous aurez accès à différents types de ressources : fiches techniques, infographies, vidéos, quiz, animations, rapid learning, e-learning, etc.

Cette diversité de formats et de contenus vous permettra de vous approprier le savoir pédagogique de manière progressive en fonction de vos besoins.



### Animations Vidéo

Les Animations Vidéo sont des contenus pédagogiques animées et ludiques permettant de comprendre un concept, une notion, une thématique de manière simple et claire.

Ne dépassant pas les 7 minutes, les Animations Vidéo permettent de bénéficier rapidement de la connaissance fondamentale sur un sujet traité.

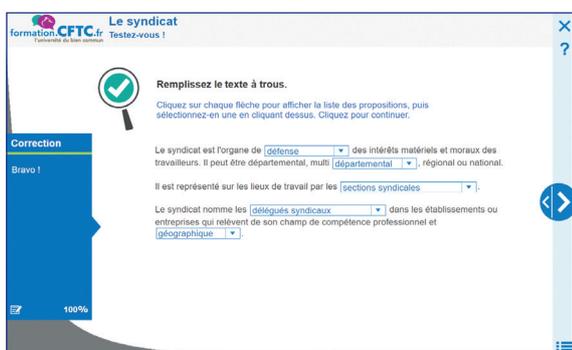
Exemples d'Animations Vidéo : "À la découverte de la CFTC", "Les clauses obligatoires et facultatives du PAP", "L'écoute active", "La loi de Pareto", "Comment bien gérer son temps"...



### Vidéos «Learning», «Parole d’expert» et «Partage d’expérience»

Les vidéos permettent d’expliquer une thématique de la vie syndicale de manière vivante et dynamique. Chacune des vidéos présente un sujet d’un point de vue particulier, soit : celui du formateur, de l’expert ou encore du militant.

Exemples de Vidéos : “Animer une réunion [Vidéo Learning]”, “Qu’est-ce qui change dans la négociation des PAP? [Vidéo Parole d’expert]”, “Dirigeant de FD [Vidéo Partage d’expérience]”



### Module «E-learning» Classique

Les modules “E-learning” classiques permettent d’acquérir une vision globale d’une thématique donnée.

D’une durée inférieure à 10 minutes, ces modules donnent la définition des notions clés, permettent de s’évaluer grâce à des quiz, des exercices et soulignent les concepts à retenir.

Des voix-off, des animations, des interactivités rendent le contenu pédagogique ludique et clair.

L’apprenant peut ainsi suivre cette véritable formation distancielle en acquérant un savoir fiable et utile.

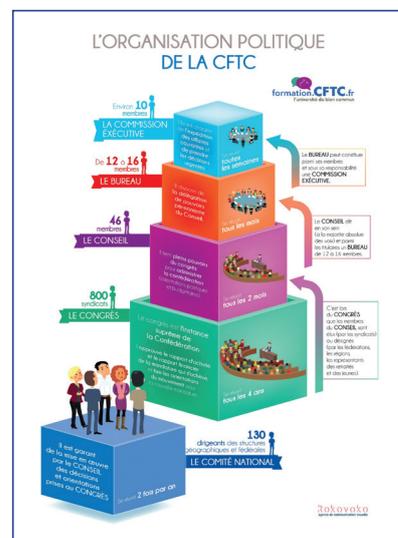
### Infographies, illustrations et schémas

De nombreuses infographies enrichissent le portail en expliquant en une seule image un sujet complexe.

Exemples d’infographie : “La galaxie CFTC”, “L’organisation politique de la CFTC”, “Le DS”...

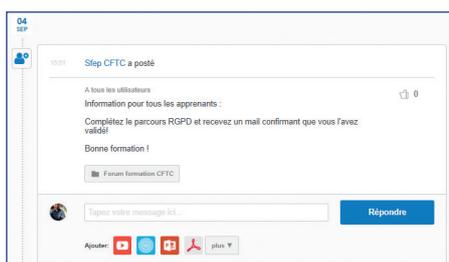
### Et beaucoup d’autres formats...

- des quiz et des exercices (QCM, Drag & Drop...),
- des fiches techniques, juridiques, très rapidement mises à jour si besoin,
- des guides,
- des liens, des films, des conférences,
- des documents à télécharger...



## LES FONCTIONNALITÉS SOCIALES

Accessibles à tous les adhérents et militants, les fonctionnalités sociales du portail permettent de créer du lien entre les différents acteurs de la CFTC ! Du néophyte à l'expert, du nouveau militant dans un syndicat au responsable d'une importante union régionale ou d'une fédération, chacun est invité à partager son expérience, à poser des questions, à communiquer ses outils, ses documents, ses conseils ! Les fonctionnalités sociales font vivre l'esprit de la CFTC !



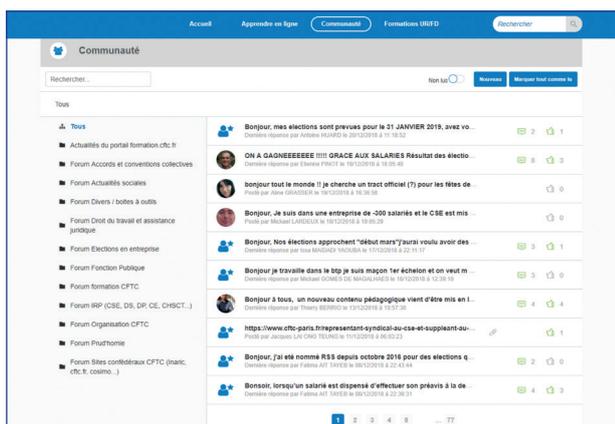
### La page Accueil

Les militants et les adhérents de la CFTC peuvent poster un message, répondre aux questions, joindre un fichier (un document) ou un lien, ou encore donner un commentaire ou une opinion.

L'utilisateur peut échanger en direct avec ses pairs.

La page d'accueil affiche immédiatement les nouveaux messages ; ainsi les messages les plus récents remplacent les précédents.

Le fil des messages est donc en constante évolution, suivant les nouveaux messages et les commentaires associés.



### La page Communauté

Toutes les discussions, accessibles sur la page Communauté, sont regroupées par forum. En effet, à chaque message, un forum (ou un tag) doit être associé. Les forums répertorient les messages pour que ceux-ci soient plus facilement consultables.

Les forums au sein desquels s'insèrent les messages sont par exemple : Forum Accords et conventions collectives, Forum Droit du travail et assistance juridique, Forum Élections en entreprise ou encore Forum Organisation CFTC.

# LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LA FORMATION EN PRÉSENTIEL ET LE PORTAIL FORMATION.CFTC

## Un lien pédagogique et l'accès à une plus large documentation stagiaire

[Quels contenus du portail correspondent aux thématiques d'Elections professionnelles ?](#)

Tous les contenus présents dans le parcours Elections professionnelles sont pertinents et chacun explique un point particulier.

Parcours	Thème	Contenu pédagogique
	Les grandes étapes de la préparation des Elections	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'obligation d'organiser des élections [Fiche Wiki]</li> <li>L'organisation matérielle du vote [Fiche Wiki]</li> <li>Connaissez-vous les étapes d'une campagne électorale ? [Quiz]</li> </ul>

Que ce soit en pré-requis ou pour aller plus loin, le portail permet de faire le lien entre la pédagogie en ligne et le présentiel sans pour autant rendre obligatoire l'un ou l'autre dispositif. **Les deux sont complémentaires !**

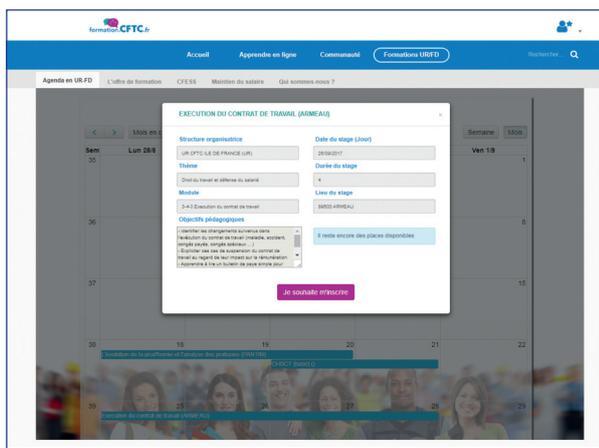
Avant d'aller à une formation présentielle, il est conseillé au stagiaire de parcourir de sa propre initiative le portail pour se préparer au mieux.

Au terme de sa formation en UR/FD, le stagiaire reçoit un document recensant les différents contenus pédagogiques présents sur le portail en lien avec le thème abordé et les sujets traités lors de sa formation.

Il peut ainsi consulter toutes les ressources en lien avec la formation et garder une trace de tous ces contenus ! Avec un avantage certain : celui de pouvoir accéder même après la formation à un contenu toujours complet et à jour sur la thématique.

Il peut ensuite continuer de poser des questions à la communauté des apprenants CFTC sur le réseau social du portail et progresser à son rythme... ou transmettre à son tour son expérience !

## L'accès à l'agenda des formations présentielles sur la page Formation UR/FD



Grâce à l'onglet Formation UR/FD, les adhérents ont accès à toutes les formations présentielles dans leur UR et leur FD.

La synchronisation se réalise en temps réel avec Inaform, l'outil de gestion de la formation.

Ainsi tous les apprenants peuvent se pré-inscrire aux formations présentielles auxquelles ils ont droit.

Retrouvez également sur l'onglet Formation UR/FD, des informations importantes sur la formation CFTC (le CFESS, l'offre de formation, les acteurs de la formation).

# L'OFFRE DE FORMATION DES MILITANTS DANS LES UR ET FD CFTC

---

Adhérents CFTC, bénéficiez des formations syndicales de la CFTC ! Votre union régionale et votre fédération sont habilitées à vous proposer des formations qui vous permettront de développer vos compétences et d'être acteurs de la réussite de la CFTC. Vous n'avez qu'à choisir en vous laissant guider par votre responsable de formation.

Pour connaître les dates des prochaines formations près de chez vous, contactez le responsable formation de votre union régionale ou de votre fédération.

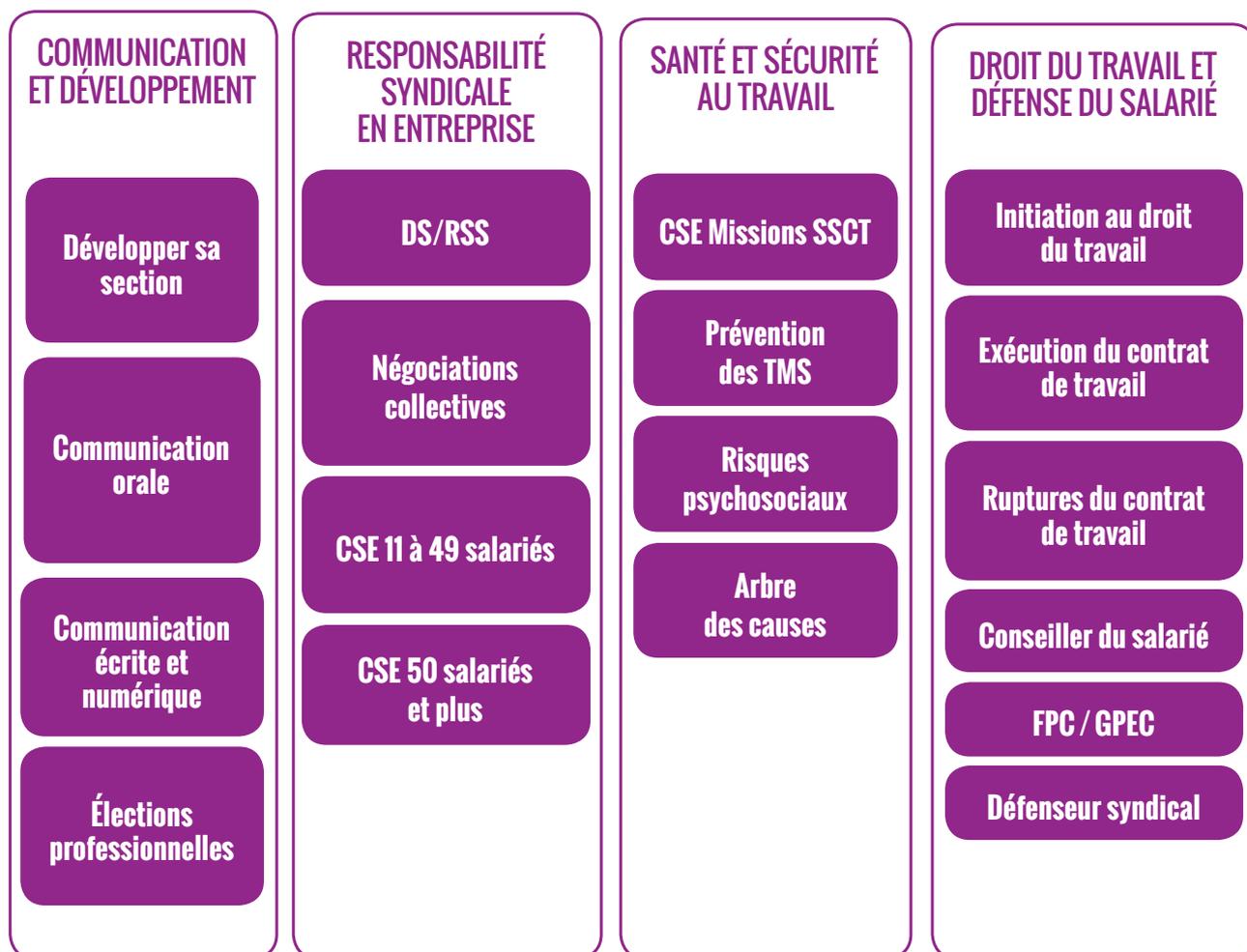
## VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Tous les adhérents CFTC se voient proposer un parcours de formation avec une journée d'accueil (intégration), une formation initiale commune, puis des modules adaptés aux besoins spécifiques de chacun :

1. **un accueil** qui permet à un nouvel adhérent de se situer dans l'organisation CFTC et de connaître les bons interlocuteurs et les personnes ressources dans sa structure ;
2. **une formation initiale** des militants (FIME) (sur 3 jours) pour tous les nouveaux élus et mandatés ; cette formation généraliste permet aux militants d'acquérir les connaissances minimales requises pour leur mission syndicale ;
3. **des formations de spécialisation** (sur 3 jours) : des modules « à la carte » en fonction des besoins les plus urgents de chaque militant.

## Accueil des nouveaux adhérents

### Formation initiale mandatés élus (FIME)



OFFRE LOCALE UR/FD

Adressez-vous à votre responsable de formation de région ou de fédération pour connaître cette offre locale

## OFFRE NATIONALE COMMUNE À TOUTES LES UR ET FD

La CFTC propose à tous les militants une offre de formations complète que chaque militant peut suivre soit dans son union régionale CFTC, soit avec sa fédération. Les UR et les FD proposent la même offre de formation à tous les militants. Voici la liste de cette offre "commune" au niveau national.

### ACCUEIL ET FORMATION INITIALE

<b>FIME (2-5)</b>	<b>Durée</b> <b>3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DS, RSS</li> <li>• CSE</li> <li>• CSSCT (nouveaux militants avec mandat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'approprier la spécificité de la CFTC</li> <li>• Acquérir des connaissances de base dans les domaines de la négociation et de la communication</li> <li>• Se situer dans un réseau d'acteurs internes et externes</li> <li>• Se situer dans l'organisation CFTC et sa fonction syndicale</li> </ul>
-------------------	--------------------------------	--	---

### COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

<b>Développer sa section (5-1)</b>	<b>Durée</b> <b>3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Militants en charge du développement dans l'entreprise (ayant suivi la formation FIME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le potentiel de développement pour la section CFTC</li> <li>• Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents CFTC</li> </ul>
<b>Communication orale (5-2-1)</b>	<b>Durée</b> <b>3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant (ayant déjà suivi la formation FIME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience des caractéristiques d'une situation de communication</li> <li>• Développer son aisance relationnelle</li> <li>• Mettre la communication au service de son action syndicale</li> </ul>
<b>Communication écrite et numérique (5-2-2)</b>	<b>Durée</b> <b>3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant (ayant déjà suivi la formation FIME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digitale</li> <li>• Connaître le panorama des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont le plus appropriés à ses besoins en communication</li> <li>• Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale</li> </ul>
<b>Élections professionnelles (5-5)</b>	<b>Durée</b> <b>3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Militants impliqués dans l'équipe en charge de la préparation des élections professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une stratégie de campagne électorale permettant à la CFTC de réussir les élections</li> <li>• Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action</li> </ul>

## DROIT DU TRAVAIL ET DÉFENSE DU SALARIÉ

<b>Initiation au droit du travail (3-4-1)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant (ayant déjà suivi la formation FIME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre à utiliser les sources et outils juridiques nécessaires à la résolution d'une problématique juridique, en particulier le Code du travail</li> <li>• Connaître les mécanismes de l'élaboration et de la rupture du contrat de travail</li> </ul>
<b>Exécution du contrat de travail (3-4-3)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant ayant déjà suivi la formation 3-4-1 Initiation au droit du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les changements survenus dans l'exécution du contrat de travail (maladie, accident, congés payés, congés spéciaux ...)</li> <li>• Expliciter ces cas de suspension du contrat de travail au regard de leur impact sur la rémunération</li> <li>• Apprendre à lire un bulletin de paye simple pour vérifier le respect par l'employeur de ses obligations</li> </ul>
<b>Ruptures du contrat de travail (3-7-2)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant ayant déjà suivi la formation 3-4-1 Initiation au droit du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliciter les différents cas juridiques du licenciement (licenciement personnel, licenciement pour motif économique)</li> <li>• Identifier les actions syndicales de défense du salarié et le juge compétent</li> </ul>
<b>Conseiller du salarié (3-3-1)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillers du salarié ayant suivi le module « Droit du travail (base) »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le statut et les missions du conseiller du salarié</li> <li>• Acquérir les bases de l'assistance du salarié lors de l'entretien préalable</li> <li>• Maîtriser les procédures de licenciement et de rupture conventionnelle</li> </ul>
<b>FPC / GPEC (3-8)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout militant (ayant déjà suivi la formation FIME)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la nouvelle législation sur la formation professionnelle continue</li> <li>• Maîtriser la démarche GPEC</li> <li>• Intégrer les positions CFTC sur la FPC et la GPEC</li> </ul>
<b>Défenseur syndical (3-3-2)</b>	<b>Durée 3 jours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défenseurs syndicaux exclusivement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le statut et les missions du défenseur syndical</li> <li>• Savoir préparer un dossier prud'homal</li> <li>• Adopter la posture syndicale pour la défense du salarié</li> </ul>

## RESPONSABILITÉ SYNDICALE EN ENTREPRISE

### DS / RSS (2-6)

**Durée**  
**3 jours**

- DS, RSS ayant déjà suivi la formation FIME
- Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC
- Trouver les ressources et les moyens adéquats pour mener à bien ses missions syndicales et affirmer son positionnement
- Analyser les contextes et adapter son action syndicale en fonction des différents interlocuteurs en présence

### CSE 50 salariés et plus (3-1)

**Durée**  
**3 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME
- Identifier les attributions spécifiques du CSE et ses règles de fonctionnement
- Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel

**NOUVEAU**

### CSE 11 à 49 salariés

**Durée**  
**2 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME
- Identifier les attributions spécifiques du CSE et ses règles de fonctionnement
- Maîtriser les nouvelles conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel

### Négociations collectives (5-3)

**Durée**  
**3 jours**

- Militants titulaires d'un mandat de négociateur (branche, DS, CSE...) et ayant suivi la formation « La communication orale »
- Appréhender le cadre juridique de la négociation collective
- Définir une stratégie en construisant un positionnement CFTC
- Maîtriser les techniques et tactiques de négociation

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### CSE Missions SSCT (4-1-2)

**Durée**  
**3 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME, et/ou membres de la CSSCT
- Connaître le fonctionnement d'un de la CSSCT au sein d'une entreprise
- Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise
- Connaître les outils et méthodes de prévention

### Risques psychosociaux (4-6)

**Durée**  
**3 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME, et/ou membres de la CSSCT
- Maîtriser les notions liées à l'évaluation des risques psycho sociaux
- Acquérir une culture de prévention et une capacité d'observation pour agir dans l'intérêt de la protection des salariés
- Identifier les moyens d'actions des représentants du personnel dans l'entreprise

### Arbre des causes (4-8)

**Durée**  
**3 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME, et/ou membres de la CSSCT
- Maîtriser la pratique d'une méthode d'analyse des risques après la survenance d'un accident
- Connaître les principes de l'exploitation des résultats des analyses

### Prévention des TMS (4-9)

**Durée**  
**3 jours**

- Élus CSE ayant suivi la formation FIME, et/ou membres de la CSSCT
- Appréhender la notion de troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Prendre conscience des conséquences des risques liés aux TMS
- Identifier les méthodes de prévention des TMS

**À noter :** seules les UR et FD organisent ces formations. Le siège confédéral n'organise pas des formations sur ces thématiques.



## OFFRE LOCALE UR/FD

En plus de ces thématiques, les unions régionales et les fédérations peuvent proposer des formations complémentaires à l'offre présentée ici.

Cette offre locale additionnelle est différente en fonction des UR et des FD. À vous de voir avec les responsables de formation (RF) concernés pour connaître l'offre spécifique de votre UR ou FD.

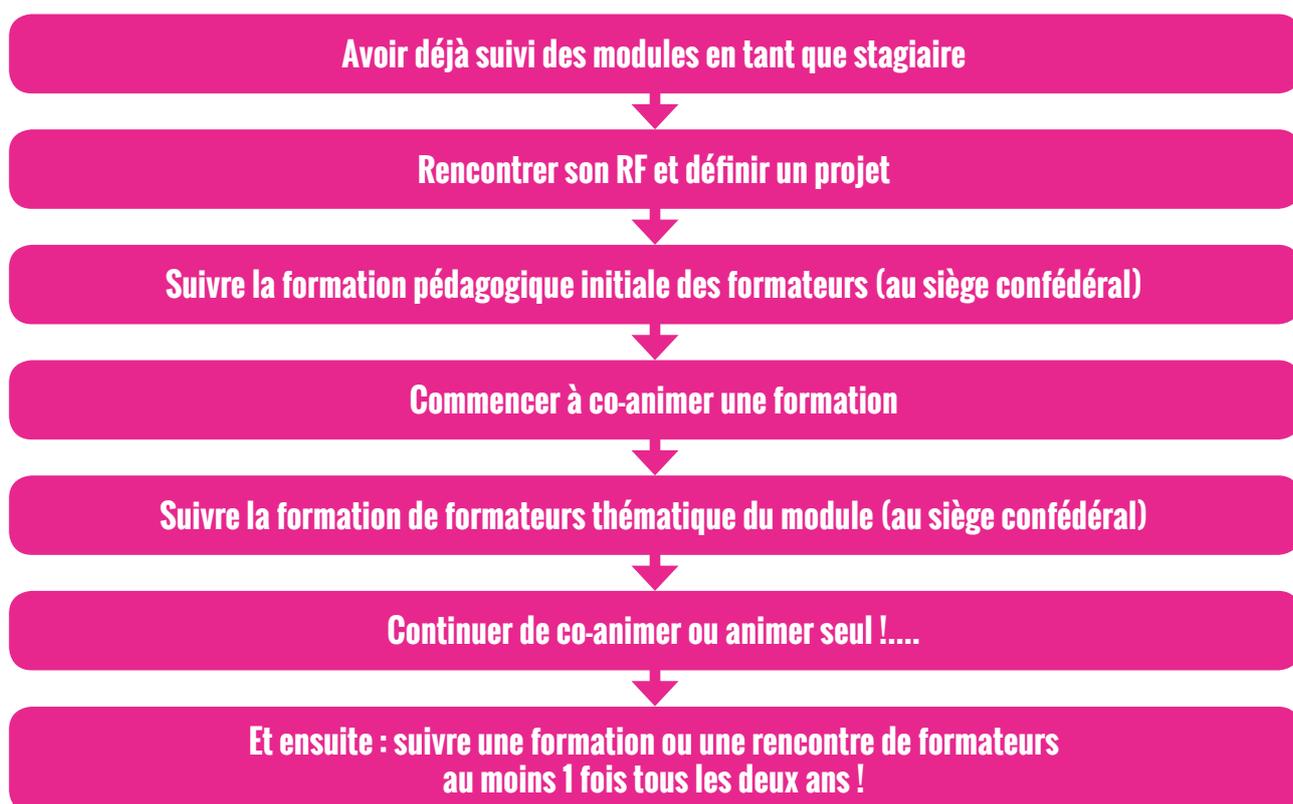
# L'OFFRE DE FORMATION DES RF, RF ADJOINTS, CF ET FORMATEURS CFTC

**Formateurs, responsables de formation, responsables de formation adjoints, correspondants de formation... bénéficiez des formations syndicales du service Formation et Paritarisme du siège confédéral !**

## DEVENIR FORMATEUR

Les compétences que vous avez acquises dans votre vie syndicale peuvent être précieuses pour les autres militants... Envie de transmettre votre savoir-faire syndical CFTC ? Devenez formateur CFTC ! Si cela vous intéresse, contactez votre responsable de formation régional ou fédéral. Pour cela, vous devez :

- être motivé par la volonté de contribuer au développement de la CFTC en transmettant un savoir-faire et des valeurs ;
- vous rendre disponible au moins 8 jours par an pour animer des sessions et/ou participer à la vie du réseau des formateurs dans votre structure prioritaire de formation ;
- suivre les sessions de formateur nationales (formation ou rencontre du service Formation et Paritarisme) au moins tous les 2 ans pour consolider votre savoir-faire.



## STRUCTURE PRIORITAIRE DE FORMATION

En tant qu'adhérent CFTC, vous dépendez d'une UR et d'une fédération. Vous avez donc deux RF qui peuvent vous suivre. Pour formaliser votre projet de devenir formateur, vous devez choisir entre les deux une structure prioritaire de formation.

Cet engagement mutuel du formateur et du RF est formalisé dans un document à signer par les deux acteurs : la charte d'engagement du RF et du formateur.

À la suite de cette signature, vous vous engagez à animer prioritairement des formations pour cette structure, même si bien sûr, vous pouvez animer un stage dans toute UR ou FD.

## COMMENT S'INSCRIRE AUX FORMATIONS ET AUX RENCONTRES DU SERVICE FORMATION ET PARITARISME ?

1. Contactez votre RF de rattachement. C'est lui seul qui est habilité à transmettre votre inscription au siège confédéral. Le service Formation et Paritarisme ne prendra pas en compte une inscription qui émane directement du formateur
2. Pour suivre une formation du service Formation et Paritarisme, le formateur doit impérativement avoir signé une charte d'engagement du formateur avec son RF, et le service Formation et Paritarisme doit avoir une copie d'un exemplaire de la charte.
3. Une fois que le RF a transmis votre inscription au service Formation et Paritarisme, il y a un tri et une sélection des demandes d'inscription en fonction de la place disponible et des pré-requis aux formations. Les stagiaires qui sont retenus pour la formation recevront une confirmation de leur inscription définitive par mail environ 6 à 8 semaines avant le début du stage.
4. Ensuite, vous devez transmettre (vous même) votre demande de congés CFESS à votre employeur au minimum 1 mois avant le début du stage .

## MODALITÉS PRATIQUES

- Les frais (transport, hébergement...) vous sont remboursés dans les limites du barème confédéral, et sur justificatifs (originaux).
- Un hébergement en hôtel ou centre d'accueil et en chambre individuelle vous sera proposé. Vous avez la possibilité de choisir un autre hébergement, mais vous devrez avancer les frais et respecter le montant forfaitaire prévu par le trésorier (voir détails auprès du service Formation et Paritarisme).
- Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la formation.
- En cas d'absence imprévue, prévenez impérativement le service Formation et Paritarisme par téléphone au plus tard 72 heures avant le début de la session (faute de quoi la chambre est facturée même si elle n'est pas occupée).

**Rappel ! Pour l'ensemble de ces sessions, les inscriptions doivent se faire impérativement par le RF. Aucune inscription en "direct" ne sera prise en compte !**

### Formation pédagogique initiale des formateurs

#### Objectifs

- Élaborer et structurer son intervention par rapport à une commande passée par le responsable de formation.
- Animer une ou plusieurs journées de formation.
- Acquérir des outils pédagogiques en vue d'une diffusion de contenus auprès de tout militant impliqué.

#### Public

- Formateurs et futurs formateurs n'ayant jamais suivi cette formation (ou ne l'ayant pas suivi depuis 4 ans).

#### Dates

- 14 au 16 janvier 2020 (3 jours)  
+2 jours, 6 mois après (à définir)
- 10 au 12 mars 2020 (3 jours)  
+2 jours, 6 mois après (à définir)
- 9 au 11 juin 2020 (3 jours)  
+2 jours, 6 mois après (à définir)
- 8 au 10 septembre 2020 (3 jours)  
+2 jours, 6 mois après (à définir)
- 17 au 19 novembre 2020 (3 jours)  
+2 jours, 6 mois après (à définir)

#### Lieu

- à Paris

### Formation Inaform

#### Objectifs

- Saisir les informations relatives à une session (de sa création à sa reddition).
- Gérer le plan de formation et suivre les éléments budgétaires.

#### Public

- RF - Responsables formation en UR/FD.
- Responsables adjoints à la formation.
- CF - Correspondants de formation.
- Tout utilisateur en charge dans les structures du suivi des stages dans Inaform.

#### Dates

- du 21 au 22 avril 2020 (2 jours)
- du 3 au 4 novembre 2020 (2 jours)

#### Lieu

- au siège confédéral (Pantin)

**DS-RSS : Formation de nouveaux formateurs**

**Objectifs**

- Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC.
- Trouver les ressources et les moyens adéquats pour mener à bien ses missions syndicales et affirmer son positionnement.
- Analyser les contextes et adapter son action syndicale en fonction des différents interlocuteurs en présence.
- S'approprier le contenu du module pour animer des sessions dans le cadre de la formation décentralisée.

**Public**

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir suivi en qualité de militant un module de formation en communication.

**Dates**

- 28 au 31 janvier 2020 (4 jours)

**Lieu**

- à Paris

**CPH Thématique Procédure prud'homale et civile : Formation de formateurs**

**Objectifs**

- Distinguer les règles spécifiques de la procédure prud'homale des règles de procédure civile.
- Juger une affaire en appliquant la règle de procédure adéquate issue soit du code du travail soit du code de procédure civile.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

**Public**

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les pré-requis suivants :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir été ou être conseiller prud'homme.

**Dates**

- 18 au 21 février 2020 (4 jours)

**Lieu**

- à Paris

### CSE missions SSCT : Formation de nouveaux formateurs

#### Objectifs

- Identifier les attributions spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et les règles de fonctionnement d'une CSSCT.
- Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise.
- Appréhender les outils et méthodes de prévention des risques professionnels et apprendre à les utiliser en situation.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

#### Public

- Futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - disposer ou avoir disposé d'un mandat de représentant du personnel et avoir une pratique des missions de représentant du personnel en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

#### Dates

- du 10 au 13 mars 2020 (4 jours)

#### Lieu

- à Paris

### CSE 11 à 49 salariés : Formation de nouveaux formateurs

#### Objectifs

- Identifier les attributions spécifiques du CSE et apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées à ses missions.
- Connaître les règles de fonctionnement du CSE et adopter la posture adéquate face à l'employeur.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

#### Public

- Futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs
  - disposer ou avoir disposé d'un mandat de représentant du personnel et avoir une pratique des missions d'un délégué du personnel.

#### Dates

- 7 au 10 avril 2020 (4 jours)

#### Lieu

- à Paris

**Rencontre nationale des acteurs de la formation (RAF)**

**Objectifs**

- Comprendre le projet de la formation 2020/2024.
- Connaître l'offre de formation en présentiel et digital.
- Échanger sur les évolutions et les pratiques du dispositif de la formation.
- Renforcer la complémentarité entre les acteurs de la formation.

**Public**

- Tous les acteurs de la formation CFTC :
  - Responsables formation (RF),
  - RF-adjoints,
  - Correspondants formation (CF),
  - Formateurs.

**Dates**

- du 12 au 14 mai 2020 (3 jours)

**Lieu**

- à définir

**CPH Thématique Méthodes d'analyse juridique et d'arrêt : Formation de formateurs**

**Objectifs**

- Identifier des questions de droit par la compréhension de la structure d'un arrêt de la cour de cassation.
- Résoudre une problématique juridique par l'application de la méthode d'analyse juridique.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

**Public**

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les pré-requis suivants :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir été ou être conseiller prud'homme.

**Dates**

- 2 au 5 juin 2020 (4 jours)

**Lieu**

- à Paris

**Développer sa section : Rencontre de formateurs**

**Objectifs**

- Échanger sur les pratiques pédagogiques et le contenu du module.
- Acquérir les outils pédagogiques en vue d'une diffusion de ces contenus auprès de tout militant impliqué.

**Public**

- Formateurs ayant dispensé le module « Développer sa section ».

**Dates**

- 3 et 4 juin 2020 (2 jours)

**Lieu**

- à Paris

### Développer sa section : Formation de nouveaux formateurs

#### Objectifs

- Identifier le potentiel de développement de la section CFTC.
- Prévoir et mettre en œuvre les actions de développement de la section en impliquant les adhérents CFTC.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

#### Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - être un militant en charge du développement dans l'entreprise.

#### Dates

- 22 au 25 septembre 2020 (4 jours)

#### Lieu

- à Paris

### Risques psychosociaux : Formation de nouveaux formateurs

#### Objectifs

- Maîtriser les notions liées à l'évaluation des risques psycho sociaux.
- Acquérir une culture de prévention et une capacité d'observation pour agir dans l'intérêt de la protection des salariés.
- Identifier les moyens d'actions des représentants du personnel dans l'entreprise.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

#### Public

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs.

#### Dates

- 6 au 9 octobre 2020 (4 jours)

#### Lieu

- à Paris

**CSE 50 salariés et plus :  
Formation de nouveaux  
formateurs**

**Objectifs**

- Identifier les attributions spécifiques et les règles de fonctionnement du CSE.
- Maîtriser les conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel du CSE.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

**Public**

- Futurs formateurs du module
- Et ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs
  - disposer ou avoir disposé d'un mandat de représentant du personnel et avoir une pratique des missions d'un membre d'un comité d'entreprise.

**Dates**

- du 20 au 23 octobre 2020 (4 jours)

**Lieu**

- à Paris

**Communication écrite et  
numérique : Rencontre de  
formateurs**

**Objectifs**

- Échanger sur les pratiques pédagogiques et le contenu du module.
- Acquérir les outils pédagogiques en vue d'une diffusion de ces contenus auprès de tout militant impliqué.

**Public**

- Formateurs ayant dispensé le module « Communication écrite et numérique »

**Dates**

- 29 et 30 octobre 2020 (2 jours)

**Lieu**

- à Paris

**Communication écrite et  
numérique : Formation de  
nouveaux formateurs**

**Objectifs**

- Prendre conscience des éléments caractéristiques d'une communication sur un média « papier » et digital.
- Connaître le panorama des différents outils à disposition et choisir ceux qui sont le plus appropriés à ses besoins en communication.
- Mettre la communication écrite et numérique au service de son action syndicale.
- S'entraîner à animer une séquence pédagogique pour pouvoir adapter la formation à un public varié.

**Public**

- Formateurs ou futurs formateurs du module ayant les prérequis :
  - avoir suivi la formation pédagogique initiale des formateurs,
  - avoir suivi en qualité de militant un module de formation en communication.

**Dates**

- 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2020 (4 jours)

**Lieu**

- à Paris

# L'OFFRE DE FORMATION DES DIRIGEANTS DE STRUCTURE

**Vous êtes président, secrétaire général ou trésorier de fédération ou d'union régionale et votre conseil vient d'être renouvelé depuis moins d'un an ? Vous êtes responsable d'un syndicat ? Vous dirigez une UD ou une UDI ? Les missions d'animation d'une structure et de gestion au quotidien peuvent s'avérer complexes. La formation syndicale CFTC vous accompagne pour mener à bien vos missions.**

## L'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

### **Soutenir les structures**

Le développement des sections syndicales et la mise en œuvre des évolutions issues des motions d'organisation et d'orientation sont autant d'exigences qui nécessitent des compétences toujours plus élevées. Le service Formation et Paritarisme, le service Organisation et les responsables de formation vous accompagnent, vous et votre structure, en vous apportant des réponses qui vous permettront de mener à bien vos missions.

### **Le budget accompagnement des structures**

Afin de promouvoir la formation des dirigeants, la Confédération met à disposition des structures un budget spécifique pour la formation des dirigeants : le financement « ISF - Accompagnement des structures ». L'objectif est de se donner les moyens de former les dirigeants CFTC !

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR : OBLIGATION DE SE FORMER !

Le règlement intérieur confédéral adopté par le conseil confédéral de juin 2014 prévoit une obligation pour les dirigeants en matière de formation syndicale :

« Concernant les dirigeants nouvellement élus des fédérations, des UR, des UID et des UD, ils ont l'obligation durant leur mandat de suivre l'une des formations de dirigeants organisées par la Confédération. » Article 3-5-1, paragraphe 2.

Il s'agit notamment d'accompagner mais également de faire prendre conscience aux nouveaux dirigeants de structures des rôles et missions qui leur incombent.

L'offre de formation des dirigeants est adaptée aux différents types de besoins généraux pour le conseil, voire plus spécifiques pour les trésoriers. Les formations sont décrites ci-après.

**Formation**  
« Conseil de structure UR/FD »

**Objectifs**

- Appréhender et se situer dans l'organisation CFTC.
- Connaître son rôle au sein de l'UR/FD pour le mandat qui débute (responsabilités, missions).
- Contribuer à la définition des modalités du travail en équipe.
- Appréhender les enjeux d'un travail en équipe.

**Public**

- Pour les conseillers d'une même UR ou FD CFTC, prioritairement lorsque le conseil vient d'être élu (depuis moins d'un an).

**Durée**

- 2 jours

Session organisée à la demande de la structure dans ses locaux et animée par des intervenants du Service Formation et Paritarisme et du Service Organisation de la Confédération.

Voir votre RF pour faire la demande auprès du siège confédéral

**Formation**  
« Responsable d'UD/UID »

**Objectifs**

- Connaître les missions d'une UD/UID et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer sa structure.
- Animer une équipe pour mettre en oeuvre le projet de la structure.

**Public**

- Présidents, secrétaires généraux et trésoriers d'UD et d'UID.

**Durée**

- 3 jours

Sessions décentralisées organisées par votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins)

**Formation**  
« Responsable de syndicat »

**Objectifs**

- Connaître les missions d'un syndicat et les rôles de ses dirigeants.
- Gérer et développer le syndicat en particulier en gagnant les élections professionnelles.
- Animer une équipe pour mettre en oeuvre le projet du syndicat.

**Public**

- Présidents, secrétaires généraux et trésoriers de syndicat (nouvellement élus ou non).

**Durée**

- 3 jours

Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins)

### Formation « COSIMO / Trésorier »

#### Objectifs

- Acquérir les connaissances de base de la comptabilité simplifiée pour la structure CFTC.
- Maîtriser les règles juridiques de base de la comptabilité (documents juridiques, procédures de délégation, documents).
- Produire les éléments et documents constitutifs d'une comptabilité.
- Acquérir l'utilisation de l'outil COSIMO.

#### Public

- Trésoriers des structures, personnes en charge dans les structures de la comptabilité.

#### Durée

- 2 jours

Sessions décentralisées organisées par votre FD ou votre UR CFTC : dates à voir avec votre responsable formation (ne pas hésiter à lui spécifier vos besoins)

### Formation « Inaric »

#### Objectifs

- Saisir les informations liées aux adhérents.
- Éditer les informations liées aux structures et à l'organisation.

#### Public

- Présidents, trésoriers des structures, personnes en charge dans les structures de la gestion d'Inaric.

#### Durée

- 2 jours
- 4 sessions sont prévues en 2020 !  
du 19 au 20 mars 2020  
du 11 au 12 juin 2020  
du 24 au 25 septembre 2020  
du 03 au 04 décembre 2020

#### Sessions nationales au siège confédéral (Pantin) et sessions décentralisées à la demande de la structure (dans ses locaux).

Dans les deux cas : formations animées par des intervenants du service Organisation de la Confédération ET demandes transmises par le RF au siège confédéral.

# L'OFFRE DE FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

## LE PARCOURS DE FORMATION DES CPH

Dès sa nomination, tout conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre des actions de formation, au titre d'une part de la **formation initiale**, dispensées par l'École Nationale de la Magistrature - ENM et, d'autre part, au titre de la **formation continue**, dispensées par l'Institut de Formation pour les Conseillers Prud'hommes-IFCP.

**Au titre de la formation initiale**, le conseiller prud'homme doit obligatoirement suivre la formation de **5 jours** dispensée par l'École Nationale de la Magistrature - ENM, dont 3 jours en ligne et 2 en ateliers en région, sous peine d'être réputé démissionnaire. Chaque conseiller reçoit par e-mail une convocation, par l'ENM, à la formation à distance comportant ses codes d'accès personnels, identifiant et mot de passe, permettant de se connecter à la plateforme e-formation.enm.justice.fr.

**Au titre de la formation continue**, le conseiller prud'homme bénéficie, **pour toute la durée de son mandat de 4 ans (2018 à 2021)** de 36 jours de droits à formation, ce qui représente environ 9 jours de formation par an avec une limite à deux semaines au cours d'une même année civile (ce sont des journées de formation qui s'ajoutent aux 5 jours de formation initiale).

Pour se former, le conseiller prud'homme bénéficie d'un congé de formation spécifique. Il doit faire une demande

d'autorisation d'absence à son employeur au moins 30 jours avant le début de la formation si l'absence est égale ou supérieure à 3 jours, ou 15 jours à l'avance si l'absence est inférieure à 3 jours. L'employeur ne peut reporter ou refuser la formation et son salaire est maintenu pendant la durée de la formation.

Les conseillers prud'hommes CFTC sont formés par l'Institut pour la Formation des Conseillers Prud'hommes CFTC (IFCP) qui s'appuie sur le service Formation et Paritarisme confédéral et sur les dispositifs de formation des unions régionales de la CFTC.

Les conseillers prud'hommes CFTC ont une offre de formation propre aux exigences de leurs missions. L'IFCP a bâti sa politique de formation pour le mandat 2018-2021 autour de 3 axes :

- Axe 1 : Permettre aux conseillers prud'hommes CFTC de maîtriser les règles de procès prud'homal, les règles internes de leur Conseil et les aspects juridiques de leur fonction ;
- Axe 2 : Apprendre à utiliser les méthodologies de travail les plus adéquates pour siéger, délibérer et rédiger un jugement ;
- Axe 3 : Favoriser l'autonomie des conseillers prud'hommes CFTC par la mise en place de modes d'apprentissages complémentaires à la formation présentielle : tutorat, apprentissage en ligne.

## OFFRE DE FORMATION DES CPH

Si vous êtes conseiller prud'homme, vous pouvez vous adresser à votre responsable de formation régional pour connaître le calendrier des formations des conseillers prud'hommes dans la région.

Afin de répondre au mieux à leurs besoins, l'offre de formation pour 2019 comprend :

- des actions de formation implantées en région ;
- et une à plusieurs rencontres nationales IFCP, leur permettant de se positionner en qualité de juge prud'homme et de gagner en autonomie sur tous les aspects de la fonction de juge notamment par des échanges avec leurs pairs plus expérimentés.
- Pour connaître et bénéficier des actions de formation en région, chaque conseiller prud'homme s'adresse à son responsable de formation régional, dont il trouvera les coordonnées sur le portail formation.CFTC. Son responsable de formation pourra le renseigner sur la programmation des formations (plan de formation régional) et lui fournir un modèle de courrier de demande de congé de formation à adresser à son employeur.

Pour participer à une rencontre nationale des conseillers prud'hommes - IFCP, le conseiller prud'homme CFTC adresse sa demande au service Formation et Paritarisme confédéral en envoyant un bulletin d'inscription à [sfep@cftc.fr](mailto:sfep@cftc.fr).

À titre indicatif, voici une liste non exhaustive **des formations et rencontres que les conseillers prud'hommes peuvent suivre en 2020, au titre de la formation continue.**

### Formation « Procédure prud'homale et civile » (6-5-1)

#### Objectifs

- Distinguer les règles spécifiques de la procédure prud'homale des règles de procédure civile.
- Juger une affaire en appliquant la règle de procédure adéquate issue soit du code du travail soit du code de procédure civile.

#### Public

- Conseillers prud'hommes

#### Durée

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

### Formation « Méthodes d'analyse juridique et d'arrêt » (6-5-2)

#### Objectifs

- Identifier des questions de droit par la compréhension de la structure d'un arrêt de la cour de cassation.
- Résoudre une problématique juridique par l'application de la méthode d'analyse juridique.

#### Public

- Conseillers prud'hommes

### Rencontres régionales CPH (6-7)

#### Objectifs

- Actualisation et approfondissement des connaissances sur des thèmes spécifiques.
- Ateliers d'échanges de pratiques.

#### Public

- Conseillers prud'hommes

#### Durée

- 3 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

#### Durée

- 1 à 2 jours

Sessions organisées en région (UR), s'inscrire auprès du RF concerné

**RIR : Rencontre inter-régionale  
SUD-OUEST****Objectifs**

- S'informer sur l'évolution de la prud'homie.
- Déterminer comment le conseiller prud'homme CFTC peut se positionner face aux évolutions juridiques et jurisprudentielles.
- Échanger sur les pratiques d'exercice de la fonction de conseiller prud'homme.

**Public**

- Conseillers prud'hommes des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

**À noter !** Les conseillers prud'hommes des autres régions seront concernés par une RIR en 2021.

**RGR : Rencontre grande région  
HAUTS DE FRANCE****Objectifs**

- S'informer sur l'évolution de la prud'homie.
- Déterminer comment le conseiller prud'homme CFTC peut se positionner face aux évolutions juridiques et jurisprudentielles.
- Échanger sur les pratiques d'exercice de la fonction de conseiller prud'homme.

**Public**

- Conseillers prud'hommes de la région Hauts de France.

**À noter !** Les conseillers prud'hommes des autres régions seront concernés par une RIR en 2021.

**Durée**

- 3 jours
- du 24 au 26 novembre 2020

Session organisée par le SFeP  
(le lieu sera communiqué ultérieurement.)

**Durée**

- 3 jours
- du 8 au 10 décembre 2020

Session organisée par le SFeP  
en collaboration avec la responsable  
de formation Hauts de France (le lieu  
sera communiqué ultérieurement)

## DEMANDE DE CFESS À REMETTRE À L'EMPLOYEUR

[Nom et prénom du salarié]  
[Adresse personnelle]  
[Code Postal et Ville]

[Entreprise / Établissement]  
[Madame / Monsieur XXXX]  
[Adresse de l'entreprise]  
[Code Postal et Ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

**OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE**  
(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation – – art. R. 2145-4 du code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation économique, sociale et syndicale pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation CFTC, organisme agréé par le Ministre du Travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [ ..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délai de route)  
Lieu : [Nom de la Ville]

Dans le cadre de ce congé, conformément aux dispositions de l'article L.2145-6 du code du travail, ma rémunération sera maintenue.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

## DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES DÉFENSEURS SYNDICAUX À REMETTRE À L'EMPLOYEUR

[Nom et prénom du salarié]  
 [Adresse personnelle]  
 [Code Postal et Ville]

[Entreprise / Établissement]  
 [Madame / Monsieur XXXX]  
 [Adresse de l'entreprise]  
 [Code Postal et Ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

### **OBJET : DEMANDE DE CONGE DE FORMATION POUR LES DEFENSEURS SYNDICAUX**

(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus, et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1453-2-8 du code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1453-7, L.3142-12, D.1453-2-8 et D.1453-2-9 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de défenseur syndical pour participer à une session organisée par l'Institut Syndical de Formation CFTC, organisme agréé par le Ministre du travail.

Cette session aura lieu :

Date : du [ ..../..../20...] au [...../..../20...] (hors délais de route)

Lieu : [Nom de la Ville]

Durée et horaires de début et de fin de stage : [durée du stage et heure de début et heure de fin de stage]

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

## DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES À REMETTRE À L'EMPLOYEUR

[Nom et prénom du salarié]  
[Adresse personnelle]  
[Code Postal et Ville]

[Entreprise / Établissement]  
[Madame / Monsieur XXXX]  
[Adresse de l'entreprise]  
[Code Postal et Ville]

À [Lieu.....], le [Date..../..../20...]

### OBJET : DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES SALARIÉS

(à communiquer par le salarié 30 jours avant le début de la formation si sa durée est de 3 jours ou plus, et 15 jours avant le début de la formation si la durée de la formation est de 1 ou 2 jours - art. D.1442-7 du Code du travail)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.1442-2 et D.1442-7 du Code du travail, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé de formation de conseiller prud'homme pour participer à une session organisée par l'Institut CFTC pour la formation des conseillers prud'hommes au 128, avenue Jean Jaurès - 93697 PANTIN CEDEX, organisme agréé pour la formation des conseillers prud'hommes par arrêté ministériel du 30 mars 2018.

Cette session aura lieu à ..... et se tiendra du ..... au .....

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature du salarié]

# CHARTRE D'ENGAGEMENT ISF ET IFCP ENTRE LE FORMATEUR ET LE RESPONSABLE DE FORMATION

Nom du formateur : \_\_\_\_\_  
 Code Inaric du formateur : \_\_\_\_\_  
 Mail du formateur : \_\_\_\_\_  
 Structure prioritaire de formation : \_\_\_\_\_  
 (préciser nom de la FD ou de l'UR)  
 Nom du responsable de formation : \_\_\_\_\_

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRÉSENTE CHARTRE

La présente Charte vise à fixer les règles d'intervention des bénévoles formateurs afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure et de répondre aux objectifs du projet de la CFTC. Elle a également pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties (formateur et responsable de formation) au sein de la CFTC. Tout formateur CFTC se voit remettre la présente charte.

## ARTICLE 2 : RÔLE DES FORMATEURS À LA CFTC

« Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée au service de la communauté ». (Extrait de la Charte internationale du volontariat).

## ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BÉNÉVOLE

Le formateur bénévole s'engage à :

- suivre une formation ou une rencontre de formateur au moins une fois tous les deux ans,
- animer au moins deux sessions de formation ISF par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateurs - ou 1 session par an pour l'IFCP.

## ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE FORMATION

De son côté, le responsable de formation s'engage à :

- faire intervenir le formateur qu'il a envoyé en formation de formateur dans l'année qui suit cette session,
- envoyer chaque formateur en formation ou en rencontre de formateurs au moins une fois tous les deux ans,
- lui faire animer au moins 2 sessions de formation ISF par an à partir du moment où il a suivi une formation de formateur - ou 1 session par an pour l'IFCP.

## ARTICLE 5 : PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU FORMATEUR

Le formateur CFTC intervient en priorité pour la structure du responsable de formation avec qui il est lié par cette charte. Il ne peut signer de charte qu'avec une seule et unique structure FD ou UR, via son responsable de formation. En deuxième lieu, il peut intervenir pour le responsable de formation de son autre structure de rattachement CFTC (UR/FD). Et enfin, il peut, à la demande du Service Formation et Réseaux de la Confédération, être appelé à animer pour toute autre structure CFTC dans l'ensemble du Mouvement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du formateur

Signature du responsable  
de formation (RF)

**À noter :** document signé en 2 exemplaires, un pour le formateur, un pour le responsable de formation. Une copie de l'exemplaire du responsable de formation (RF) est à fournir au SFeP pour chaque inscription aux formations de formateur.



**FORMEZ VOUS  
EN LIGNE GRÂCE AU PORTAIL  
FORMATION.CFTC**